RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Protocole sanitaire

A compter du 9 novembre 2020

Collège et lycée EREA Portes du soleil

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement.
Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

https://www.gouvernement.fr/partage/11432-coronavirus-les-gestes-barrieres

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Il sera réalisé à minima :

- À l'arrivée dans l'établissement en utilisant les bornes de gel hydro alcoolique situées à l'entrée (portail) ;
- Avant et après chaque repas aux lavabos situés à l'entrée du réfectoire ;
- Avant et après les récréations en utilisant les pompes de gel hydro alcoolique situées dans chaque classe ;
- Après être allé aux toilettes en utilisant les lavabos des toilettes ;
- Le soir avant de rentrée chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque

Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.
Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.
Il appartient aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves :

Pour les élèves des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'EREA les portes du soleil est doté d'un système de ventilation mécanique contrôlée qui ventile les salles tout au long de la journée. De plus, une aération manuelle sera effectuée par les enseignants à chaque changement de cours.

Limitation des brassages

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
Suivant ce principe, les élèves seront regroupés par groupe et l'établissement réorganisé en 6 zones.

Les groupes :

Groupe 1 : 6ème et 5ème (A et B)
Groupe 2 : 4ème, 3ème et ULIS collège
Groupe 3 : CAP PSR 1 et CAP MMEV 1
Groupe 4 : CAPa MA 1 et CAPa JP 1
Groupe 5 : CAP APR 2 et CAP MMEV 2
Groupe 6 : CAPa MA 2 et CAPa JP 2

Les zones sont décrites en annexe 2

L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement

Il n'y a pas de nécessité de décaler les arriver dans le temps ni de modification des transports scolaires.

Le groupe 1 accède à la cour par l'entrée principales (côté cours collège) et stationne en zone 1
Le groupe 2 accède à la cour par le garage à vélo (terrain de basket) et stationne en zone 2
Les groupes 3, 4, 5, 6 accèdent au bâtiment F par la voie de circulation qui passe devant la lingerie puis attendent devant leur zone respective (voir annexe 2)

Enseignements des collégiens au bâtiment B :

Chaque professeur du cours à venir vient récupérer ses élèves dans la salle qu'ils viennent de fréquenter. Le professeur veillera scrupuleusement à ce que son groupe d'élèves n'en croise pas un autre. Présence d'un AED à chaque changement de salle.
Une signalétique visuelle est prévue pour le sens de circulation dans l'ensemble de l'établissement.

Enseignements des lycéens au bâtiment F:

Tous les cours des lycéens auront lieu dans ce bâtiment, enseignement professionnel et général. Les circulations sont décrites en annexe 1. Présence d'un AED à chaque changement de salle.

Les récréations :

Elles ont lieu dans chaque zone attribuée à chaque groupe en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de pluie, elles pourront être remplacées par des temps de pause en classe.
Le passage aux toilettes collégiens : partie gauche Groupe 1 et partie droite Groupe 2 (côté cours)
Passage aux toilettes lycéens : doit se faire dans le respect des gestes barrières dans les toilettes du bâtiment F.

La restauration scolaire :

Début du service à 11h50 (au lieu de 11h55) pour les lycéens. Organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes. Les emplacements au réfectoire sont fixes et attribués à chaque groupe et à chaque élève.

Afin de limiter le brassage, l'accès des lycéens au foyer n'est pas autorisé sur toute la durée du protocole sanitaire.

Repas des commensaux :

Dans le respect des gestes barrières, 8 personnes maximum par créneau d'une ½ heure dans l'espace commensaux.

L'internat :

La répartition des dortoirs sera réalisée par classe comme suit :

- Dortoir 1 : lycéens
- Dortoir 2 : 4ème et 3ème garçons
- Dortoir 3 : 6ème et 5ème
- Dortoir 4 : filles collégiennes et lycéennes

Le goûter des internes : 16h30 – 17h30 :

6 Groupes répartis dans les salles ci-dessous :

→ G1 salle info
→ G2 : cdi
→ G3 : salle polyvalente
→ G4 : cour préau ou salle d'étude
→ G5 : dortoir
→ G6 : foyer

Repas du soir

18h40 : descente au self du D2 + D4 (4ème – 3ème) → remontée à 19h05
18h50 : descente au self du D3 + D4 (6ème – 5ème) → remontée à 19h15
19h15 : descente au self du D1 + D4 (lycéennes) par groupes classes autorisés, toutes les 3 minutes, jusqu'à 19h30 → remontée échelonnée à partir de 19h45

Petit déjeuner

6h50 : descente du D4 → remontée à 7h10
6h55 : descente du D3 → remontée à 7h15
7h20 : descente du D2 → remontée à 7h40
7h25 : descente du D1 → lavage des mains et cours à 7h45

Les activités éducatives sont organisées en respectant la contrainte des groupes.

Le CDI :

- Gel hydro alcoolique dès l'arrivée au CDI ;
- 2 chaises par table ;
- Prêt de livres possible ;
- Consultation des documents sur place possible avec mise en quarantaine 24h après utilisation ;
- Retour des livres : Les livres sont rendus dans une caisse de retours déposée dans le CDI. Ils seront ensuite mis en quarantaine durant 24h ;
- Pas de club au CDI sauf si les élèves sont du même groupe ;
- Récréations : CDI fermé ; Entre 12h30 et 14h00, des élèves peuvent venir en respectant les groupes.
- Accueil des classes au CDI pour y faire des séances de travail avec nettoyage des PC par les élèves après utilisation.

Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé tous les jours.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé dans la mesure où les élèves du même groupe ont des espaces définis.

Plan de communication

Le personnel

L'ensemble ds personnels personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. Mme Cluzel, infirmière de l'établissement, apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont informés:

- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- Des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;

- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- De l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.
L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Annexe 1

Bâtiment F

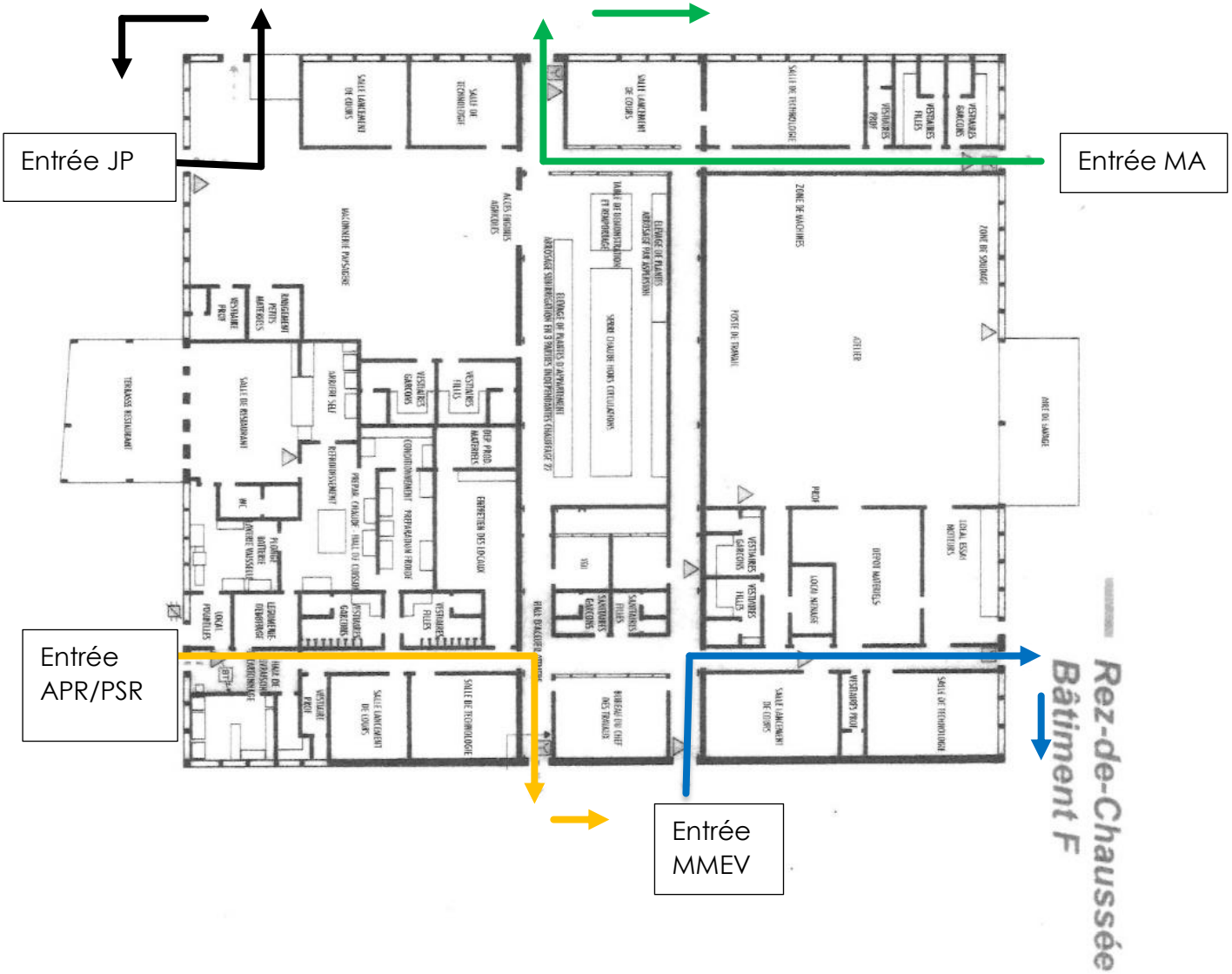

Annexe 2

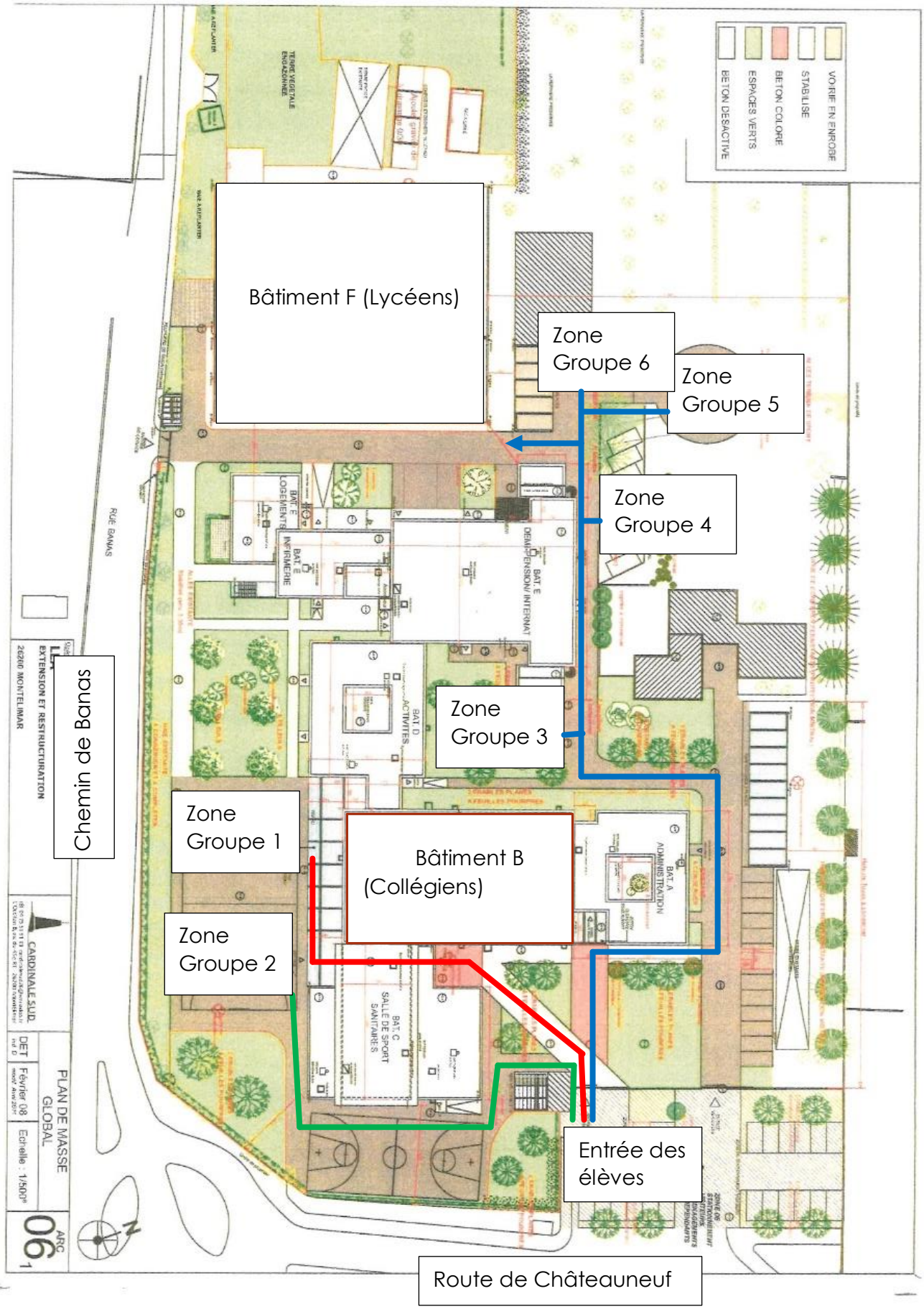
Bâtiment F (Lycéens)
Zone Groupe 6
Zone Groupe 5
Zone Groupe 4
Zone Groupe 3
Zone Groupe 1
Zone Groupe 2
Bâtiment B (Collégiens)
Chemin de Banas
Entrée des élèves
Route de Châteauneuf
VOIRIE EN ENROBE
STABLISE
BETON COLORE
ESPACES VERTS
BETON DESACTIVE
BAT. F LOGEMENTS
BAT. E INFIRMERIE
BAT. E DEMI-PENSION/ INTERNAT
BAT. D ACTIVITES
BAT. A ADMINISTRATION
BAT. C SALLE DE SPORT SANITAIRES
RUE BANAS
EXTENSION ET RESTRUCTURATION
26200 MONTELIMAR
CARDINALE SUD
PLAN DE MASSE GLOBAL
DET
Février 08
Echelle : 1/500e
ARC 06